

UNE FORMATION

Formation de 1 100h

1 an en alternance qui doit permettre de valider 4 Domaines de Compétences.

FORMATION THÉORIQUE

540 h · 4 Domaines de Compétences

DC1 · 140 h · Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC2 · 250 h · Intervention sociale

DC3 · 40 h · Communication professionnelle

DC4 · 90 h · Implication dans les dynamiques institutionnelles partenariales et interinstitutionnelles

Langue vivante étrangère · 20 h

STAGE

560 h · 16 semaines

en situation professionnelle sous la conduite d'un référent professionnel titulaire du DECESF sur un ou deux sites qualifiants.

ECTS

La formation est organisée par modules et semestres dans le cadre des ECTS (European Credits Transfert System) donnant lieu à une validation semestrielle et l'attribution de 180 ECTS lors de l'obtention du Diplôme d'Etat.

ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

UN MÉTIER

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélares, ...

Arrêté du 1^{er} septembre 2009 - Annexe I

CONSEILLER
EN ÉCONOMIE
SOCIALE FAMILIALE

Diplôme d'état de
conseiller en économie
sociale familiale (DECESF)

Niveau III

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr



www.irts-fc.fr

VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi
Employeur, OPCA si salarié.

CIF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

Apprentissage :

UNIFAF si CPNE sinon Conseil régional

Voie directe :

Conseil régional

VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme, certificat et titre de niveau III de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou dispenses de DC.

Pour être Conseiller en ESF, il convient également de valider les modules du BTS ESF permettant de valider les Domaines de Compétences.

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Arrêté du 1er septembre 2009 relatif au DECESF

- Être titulaire du BTS en ESF ou justifier de sa possession lors de son entrée en formation.

- Avoir obtenu une validation partielle du diplôme de CESF par un jury de VAE.

- Posséder un des diplômes permettant une validation automatique de certains domaines de compétences en référence à l'annexe 5 de l'arrêté (BTS ESF, DUT CS, DEASS, DEES, DEETS, DEEJE)

Aucune condition d'âge n'est exigée.

ÉPREUVE DE SÉLECTION

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Epreuve destinée à évaluer les motivations et les aptitudes relationnelles du candidat.

1 note sur 20 - durée 1h30

Écrit

Préalablement à l'entretien, cet écrit, non noté consiste à apporter une réflexion à partir d'un texte relatif au métier qui servira de support à l'entretien.

durée : 1heure

Entretien individuel

L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat au projet de formation.

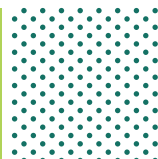
durée : 30 minutes

La note de l'épreuve orale constitue la note d'admission.

CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

www.irts-fc.fr



CONTACTS

Chantal MAGNET

Chargée de mission
information-orientation

03 81 41 67 76

chantal.magnenet@irts-fc.fr

Secrétariat : 03 81 41 61 02

